

Rapport du Président

Séance publique
du jeudi 20 juin 2024
N° CD-2024-2-8-4
N° applicatif 9532

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction des finances

Service consulté

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace d'approuver le compte financier unique (CFU) de la collectivité pour l'exercice 2023, ainsi que l'affectation définitive du résultat 2023 pour le budget principal et les budgets annexes.

Depuis sa création au 1er janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a investi 5,9 Mds€ pour répondre aux besoins des Alsaciennes et des Alsaciens dans une approche à 360 degrés et leur permettre de se chauffer, se loger, s'alimenter, se vêtir, se soigner, s'éduquer, se cultiver, se divertir, se déplacer, ..., tout en veillant à un développement équilibré de ses 7 territoires et à inscrire son action dans la dynamique de développement territorial au sein de l'espace rhénan.

En trois ans d'existence, la Collectivité européenne d'Alsace a ainsi su réincarner le renouveau de l'Alsace institutionnelle, et mettre en œuvre avec succès ses nouvelles compétences, à savoir le développement de la coopération transfrontalière, la maintenance des routes nationales et des autoroutes non concédées transférées, le développement du bilinguisme, ou encore, l'installation du Conseil de développement alsacien.

En 2023, la collectivité a consacré 1 602,6 M€ à ses priorités politiques, en hausse de +126,2 M€ par rapport à 2022, pour :

- Soutenir les Alsaciens les plus fragiles (1 099,0 M€) à travers le renforcement des moyens de la protection de l'enfance, l'accompagnement des enfants en danger (46 places ont été créées en 2023 après 113 places en 2022), et le soutien des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. En 2023,

la Collectivité européenne d'Alsace a augmenté les taux directeurs des établissements d'accueil pour personnes âgées de +5%, et ceux de l'enfance et des personnes en situation de handicap de +4%. Par ailleurs, la collectivité a poursuivi son engagement en faveur de la réinsertion socio-professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Le nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active connaît une trajectoire baissière depuis 2021 (45 435 foyers allocataires en janvier 2021 contre 39 442 en décembre 2023, soit -13%) ;

- Investir massivement pour notre jeunesse (162,9 M€) avec la construction/réhabilitation de nos collèges publics et le soutien à l'investissement des collèges privés (630 M€ prévus à ce titre sur la période 2021-2028). En 2023, ce sont 11 opérations qui sont entrées en chantier (collège de Rouffach, collège d'Eckbolsheim, collège Dettwiller, collège Mutzig, collège Schiltigheim, collège Wingen-sur-Moder, collège Strasbourg Lezay Marnesia, collège Mulhouse Villon, collège Molsheim Meck, collège Mulhouse Macé et collège Villé) , 1 opération qui est entrée en phase études (collège Ottmarsheim) et 5 collèges qui ont été livrés (collège Kennedy-Mulhouse, collège Reichshoffen, collège Dambach, collège Villé et collège Mandela-Illkirch). Par ailleurs, la Collectivité a déployé des actions de prévention et sensibilisation à la lutte contre le harcèlement ;

- Développer les mobilités (154,9 M€) avec l'achèvement d'infrastructures structurantes (inauguration en 2023 du tronçon Ittenheim et Wolfisheim dans le cadre du projet de Transport en site propre Ouest, achèvement de la déviation de Châtenois en 2024, ou encore le lancement du grand chantier 5A3F qui vise à désengorger l'entrée dans Saint-Louis) et le soutien à la création d'itinéraires cyclables ;

- Sécuriser les Alsaciens en soutenant les SIS 67 et 68 qui s'illustrent à travers leur engagement en faveur de la lutte anti-incendie, du secours aux personnes, de la protection des populations et de la préservation de la santé des habitants du territoire (67,0 M€) ;

- Soutenir les territoires et nos partenaires (46,9 M€) avec notre politique de contractualisation adaptée et ambitieuse (150 M€ pour 2023-2025) et un réseau d'ingénierie performant. A ce titre, en 2023, la collectivité a soutenu 2 850 associations, 35 EPCI et 540 communes, 200 sociétés privées et autres personnes morales de droit privé ;

- Faire rayonner la culture alsacienne (21,6 M€) dans le prolongement de la nouvelle politique culturelle de la collectivité, et de la structuration de notre filière castrale suite à la reprise en gestion directe du château du Hohlandsbourg en 2023 ;

- Développer la politique habitat (21,1 M€) autour des quatre enjeux que sont le foncier, le développement de logements, la rénovation énergétique et la maison alsacienne et la prise de délégation des aides à la pierre à tout le territoire alsacien (hors territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de Mulhouse Métropole Agglomération) ;

- S'engager en faveur de la transition énergétique (19,6M€) à travers la déclinaison de notre stratégie écologique et environnementale pour 2030, adoptée en 2023, pour contribuer à la décarbonation de notre territoire et lutter contre les effets du changement climatique. A ce titre, la Collectivité investit dans un plan photovoltaïque ambitieux visant à doter 40 collèges en 2024 de panneaux photovoltaïques, et 80 bâtiments d'ici 2030, la création d'ilots de fraîcheur urbains dans les collèges (24 projets ont fait l'objet d'étude ou de travaux en 2023), ou encore dans les 10 engagements pris dans le cadre de la

charte « Route et Biodiversité » promue fin 2021 (protection de la faune et de la flore, plantation d'arbres le long des routes, ...) ;

- Assurer le chef de filat de l'action transfrontalière (4,9 M€) avec l'organisation et l'animation des assises rhénanes de l'eau, du projet de territoire Rhin supérieur ou schéma alsacien de coopération transfrontalière ;

- Sauvegarder la pratique de l'alsacien (2,3 M€) à travers l'ouverture, dès la rentrée scolaire 2023, des quatre premiers sites immersifs publics avec un apprentissage allemand/alsacien et français et la signature de la convention quadripartite 2023-2024 portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace ;

- Investir dans la santé (2,2 M€) à travers la politique de lutte contre la tuberculose, ou encore la campagne de vaccination contre le papillomavirus dès 2023. Dans le cadre de son « Plan santé pour l'Alsace 2024-2028 », la Collectivité s'engage également à lutter contre les déserts médicaux, soutenir financièrement les structures hospitalières, ainsi que les structures de santé pour favoriser l'installation de professionnels de santé.

Par ailleurs, on observe en 2023 une légère hausse des recettes de fonctionnement, alors même que les produits issus des DMTO sont en forte baisse (-56,1 M€). Cela a permis de générer une épargne brute à un niveau qui reste élevé (212,1 M€ contre 340,3 M€ en 2022), et de ne pas recourir à l'emprunt pour la troisième année consécutive, soit une diminution du stock de dette de -82 M€.

Grâce à ces efforts de gestion, la capacité d'investissement de la collectivité a été soutenue puisque les dépenses d'investissement (hors dette) ont été réalisées à hauteur de 325,6 M€ au CA 2023, en forte progression de +44,5 M€ entre 2022 et 2023 (281,2 M€ au CA 2022), en particulier sur les travaux consacrés à nos collèges.

Cela a été rendu possible notamment par l'engagement remarquable des 6 500 agents de la collectivité qui œuvrent quotidiennement pour améliorer la vie des Alsaciennes et des Alsaciens.

Le compte financier unique (CFU) 2023 démontre la capacité de la Collectivité européenne d'Alsace à être au rendez-vous de ses compétences, depuis sa création au 1^{er} janvier 2021, avec 5,9 Mds € investis au profit des Alsaciennes et des Alsaciens, de nos partenaires associatifs et locaux, et de nos territoires entre 2021 et 2023.

En M€	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution CA 2023/BP 2023	Cumul 2021- 2023
Soutenir les plus fragiles	1 101,5	1 099,0	99,8%	3 136,4
Assurer le service public alsacien	550,7	511,1	92,8%	1 427,0
Investir massivement dans la jeunesse	165,6	162,9	98,4%	355,7
Développer les mobilités	157,7	154,9	98,2%	444,6
Sécuriser les Alsaciens	67,0	67,0	100,0%	181,1
Accompagner nos partenaires et les territoires	62,6	46,9	75,0%	177,3
S'engager en faveur de la transition énergétique et l'habitat	40,9	40,7	99,4%	113,2
Faire rayonner la culture alsacienne	26,7	21,6	81,2%	63,2
Assurer nos compétences en matière de transfrontalier	6,7	4,9	73,1%	15,7
Développer le bilinguisme	3,6	2,3	63,8%	8,5
Investir dans la santé	2,3	2,2	95,2%	3,8
Total général	2 185,2	2 113,7	96,7%	5 926,4

En 2023, après analyse du CFU, il ressort les éléments suivants :

- 1 698,8 M€ de dépenses de fonctionnement ont été réalisées en augmentation de +149,5 M€ par rapport à 2022, soit +9,7% (contre +3,7% entre 2021 et 2022).

Cette augmentation des dépenses de fonctionnement traduit la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace d'accompagner fortement les Alsaciens les plus fragiles et nos partenaires avec :

- Des solidarités en augmentation de +62,4 M€ entre 2022 et 2023 avec 1 092,2 M€ consacrés aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, à l'enfance en danger, à la lutte contre les précarités, à l'insertion, à la protection maternelle infantile et à la santé. Rappelons que la Collectivité a revalorisé en 2023 les taux directeurs des établissements d'hébergement pour personnes en situation de handicap et de l'enfance de +4% et ceux accueillant des personnes âgées de +5%, et qu'elle a créée 46 places supplémentaires d'accueil pour l'enfance en danger ;
- Un soutien particulier au fonctionnement des collèges publics et privés de +30,7 M€ entre 2022 et 2023 dans le prolongement du versement du bouclier énergétique pour les collèges, de la hausse des prix de l'énergie, ainsi que du versement du bonus énergie pour 1,2 M€. Ce bonus énergie a permis de récompenser financièrement les collèges ayant réalisé des gains de consommation énergétique ;
- Une hausse de la contribution accordée aux SIS 67 et SIS 68 de +4,3 M€, afin de les soutenir face à l'inflation ;
- La mise en œuvre de notre nouvelle politique en faveur des associations sportives avec +1,5 M€ ;
- Par ailleurs, les mesures nationales (dégel du point d'indice, revalorisation du SMIC, modification des grilles des premiers échelons de catégorie C et B

...) et des mesures locales (l'intégration des agents de la DIREST, l'harmonisation du système de prime annuelle, l'ajustement du référentiel des métiers, ...) en faveur du pouvoir d'achat des agents publics a conduit à une hausse de +18,2 M€ de la masse salariale.

- 1 911,0 M€ de recettes de fonctionnement en augmentation de +21,5 M€ par rapport 2022, soit +1,1% (contre +1% entre 2021 et 2022). Cela s'explique par la dynamique de la TSCA, la participation EDF au titre de la concession de la centrale hydroélectrique de Kembs corrélée à la hausse des prix de l'énergie, l'augmentation des enveloppes CNSA, et la légère progression des recettes de TVA, et ce, malgré la forte diminution des produits issus des DMTO (-56,1 M€ entre 2022 et 2023) ;
- La Collectivité s'est désendettée pour la 3^{ème} année consécutive portant l'encours de dette à 519,8 M€ à fin 2023 (contre 601,3 M€ à fin 2022) et la capacité de désendettement 2023 à 2,4 années, soit très en deçà des seuils d'alertes nationaux (10 ans) ;
- Les dépenses d'investissement (hors dette) sont en forte progression également de +44,4 M€ entre 2022 et 2023, soit +15,8%, avec notamment +32,2 M€ pour les opérations de travaux sur les collèges (les restructurations lourdes des collèges de Brumath, de Guebwiller et de Hoerd, la restructuration du restaurant scolaire du collège Truffaut à Strasbourg, la rénovation thermique du collège de Dambach), +10,2 M€ pour les opérations foncières avec l'acquisition du bâtiment Osmose à Strasbourg et +6,6 M€ pour les opérations routières (travaux sur la RD1066, liaison RD66 RD35 du Vieux Thann, aménagement de 5A3F, inauguration du projet de transport en site propre ouest entre Ittenheim et Strasbourg, ...) ;
- Depuis sa création, la Collectivité européenne d'Alsace est par ailleurs un partenaire privilégié des communes et des EPCI avec 100,7 M€ consacrés aux contractualisations depuis 2021 ;
- Par ailleurs, les taux d'exécution s'améliorent nettement : 99,4% en fonctionnement (contre 98,2% en 2022) et 95,6% en investissement (contre 67,2% en 2022).

La Collectivité européenne d'Alsace dispose ainsi d'une situation financière saine et solide, saluée par l'agence Standard and Poor's en 2024 à travers l'obtention de la notation maximale pour une collectivité locale, grâce aux efforts de gestion engagés dès sa création :

- Si le résultat annuel est en déficit de -111,7 M€, alors qu'il était positif en 2021 (79,7 M€) et en 2022 (18,4 M€), le résultat cumulé est pour autant toujours positif à hauteur de 150,2 M€ (156,2 M€ en tenant compte d'un report d'investissement) du fait de la reprise du résultat antérieur 2022 (261,9 M€) ;
- La capacité d'épargne brute de la Collectivité européenne d'Alsace s'établit en 2023 à 212,3 M€ contre 340,3 M€ en 2022. Bien que l'épargne brute soit en recul entre les deux exercices (-128,1 M€), cela permet de sécuriser la capacité de la collectivité à garantir un haut niveau d'investissement sur notre territoire en 2024 et les années suivantes.

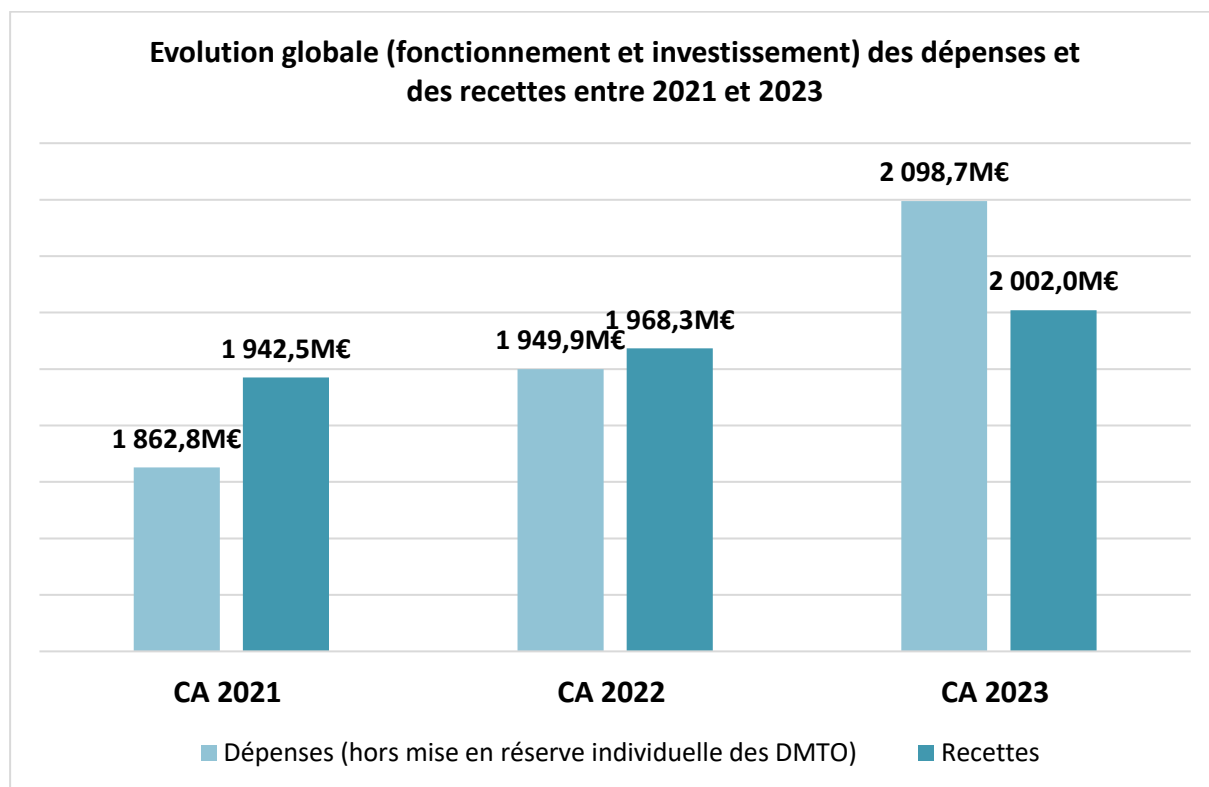
Ainsi l'exercice 2023 a permis de démontrer la capacité d'action de la Collectivité européenne d'Alsace en conformité à son ambition d'être une collectivité d'investissement, des solidarités, de cohésion et de proximité.

I. SYNTHÈSE DE L'EXECUTION 2023	7
A. Des réalisations en forte progression depuis 2021	7
B. La structuration du résultat	8
II. LA PRESERVATION DE NOS EQUILIBRES FINANCIERS	10
A. Une collectivité au rendez-vous de ses compétences	10
B. Les recettes de fonctionnement	19
C. Les recettes d'investissement	25
D. L'épargne brute	26
E. Une 3^{ème} année consécutive de désendettement	28
III. LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PROGRAMME	30
A. Autorisations d'engagement (AE)	30
B. Autorisations de programme (AP)	30
IV. LA DETERMINATION DU RESULTAT, SON AFFECTATION ET LE BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE	31
A. Le résultat de l'exercice et l'affectation du résultat	31
B. Le bilan de l'exécution comptable	38

I. SYNTHESE DE L'EXECUTION 2023

A. Des réalisations en forte progression depuis 2021

En regroupant les sections de fonctionnement et d'investissement, la Collectivité européenne d'Alsace constate, d'une part, une hausse de ses recettes de +1,7% par rapport à 2022, d'autre part, une hausse soutenue et continue de ses dépenses entre 2021 et 2023 (+7,6% entre 2022 et 2023, après +4,7% entre 2021 et 2022).



Par ailleurs, les dépenses ont été particulièrement bien exécutées en 2023 ce qui témoigne de la capacité de la collectivité à investir fortement pour les alsaciens et dans les territoires depuis sa création.

	Crédits votés au budget primitif (en M€)	Crédits réalisés (en M€)	Taux d'exécution
Fonctionnement	4 821,1	4 729,2	98,1%
2021	1 539,2	1 496,2	97,2%
2022	1 587,1	1 549,2	97,6%
2023	1 694,8	1 683,8*	99,4%
Investissement	1 066,4	874,4	82,0%
2021	308,6	267,6	86,7%
2022	418,3	281,2	67,2%
2023	339,6	325,6	95,9%

*hors mise en réserve individuelle des DMTO

B. La structuration du résultat

Le résultat annuel 2023 est en déficit de -111,7 M€ (-96,7 M€ en le retraitant de la mise en réserve des DMTO à hauteur de 15 M€ en 2023), en net recul de -130,1 M€ par rapport à l'exercice 2022.

Ce résultat se structure ainsi :

- **1 911,0 M€ de recettes réelles de fonctionnement en augmentation de +21,5 M€ par rapport 2022, soit +1,1% (contre +1% entre 2021 et 2022).** Cette dynamique est à relativiser au regard de l'inflation 2023 stabilisée à 4,9%. Ainsi, au réel, les recettes de fonctionnement ont diminué entre 2022 et 2023 de - 3,6%.
- **1 698,8 M€ de dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de +149,5 M€ par rapport à 2022, soit +9,7% (contre +3,7% entre 2021 et 2022).** Les dépenses réelles de fonctionnement retraitées de la mise en réserve individuelle des DMTO d'un montant de 15 M€, sont en augmentation de +134,5 M€, soit +8,7%. Cette dynamique est à relativiser également au regard de l'inflation 2023 stabilisée à 4,9%. Au réel, les dépenses de fonctionnement augmentent de +3,6% entre les deux exercices.

Soit un autofinancement de 212,3 M€ en 2023 (contre 340,3 M€ en 2022 et 376,7 M€ en 2021). Il est donc en diminution de -128,1 M€ entre les deux exercices.

- **91 M€ de recettes réelles d'investissement (hors excédents capitalisés) en augmentation de +12,3 M€** par rapport à 2022, soit +15,6% par rapport à 2022 (+10,2% retraité de l'inflation) ;
- **414,9 M€ de dépenses réelles d'investissement en augmentation de +14,3 M€** par rapport à 2022, soit +3,6%. **Plus particulièrement, sur le périmètre des dépenses opérationnelles (hors emprunt), elles sont en forte augmentation de +44,5 M€ entre les deux exercices,** soit +15,8% en nominal et +10,4% retraité de l'inflation.

Soit un résultat d'investissement de -323,9 M€ (contre -322 M€ en 2022) en diminution de -1,9 M€.

		CA 2021 (en M€)	CA 2022 (en M€)	CA 2023 (en M€)	CA 2022 vs CA 2023 (en M€)	CA 2023 vs CA 2022 (en%) - évolution nominale	CA 2023 vs CA 2022 (en%) - évolution réelle
Fonctionnement	Recettes réelles	1 870,3	1 889,6	1 911,0	21,5	1,1%	-3,6%
	Dépenses réelles	1 493,6	1 549,2	1 683,8	134,5	8,7%	3,6%
	Mise en réserve individuelle DMTO			15,0	15,0		
	Autofinancement	376,7	340,3	212,3	-128,1	-37,6%	-40,5%
Investissement	Recettes réelles (hors 1068)	72,2	78,7	91,0	12,3	15,6%	10,2%
	Dépenses réelles	369,2	400,7	414,9	14,3	3,6%	-1,3%
	<i>dont opérationnelles (hors emprunt)</i>	267,6	281,2	325,6	44,5	15,8%	10,4%
	Résultat investissement	-297,0	-322,0	-323,9	-2,0	-0,6%	-5,3%
Résultat de l'exercice		79,7	18,4	-111,7	-130,0	-707,8%	-707,8%
Reprise des résultats N-1	Résultat de fonctionnement reporté	163,9	243,5	261,9	18,4	7,5%	2,5%
RESULTAT CUMULE		243,5	261,9	150,2	-111,7	-42,6%	-42,6%

Au final, le résultat cumulé de l'exercice 2023 est de 150,2 M€ (contre 261,9 M€ au CA 2022 et 243,5 M€ au CA 2021), en diminution de -111,7 M€, soit -42,6%.

En tenant compte d'un report d'investissement de 6,2 M€ au titre du FCTVA, **le résultat qui sera affecté en DM n°1 pour 2024 est de 156,4 M€.**

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2022 vs CA 2023
Résultat de l'exercice	79,7	18,4	-111,7	-130,1
Reprise des résultats N-1	163,9	243,5	261,9	18,4
RESULTAT CUMULE	243,5	261,9	150,2	-111,7
Solde des reports d'investissement	0	0	6,2	6,2
Résultat à affecter	243,5	261,9	156,4	-105,5

II. LA PRESERVATION DE NOS EQUILIBRES FINANCIERS

A. Une collectivité au rendez-vous de ses compétences

1. Les dépenses afférentes à nos priorités politiques

Les dépenses se sont élevées à 1 603,1 M€ en 2023, dont 1 312,9 M€ au titre du fonctionnement (+100,5 M€ par rapport au CA 2022) et dont 290,1 M€ au titre de l'investissement (+25,9 M€ par rapport au CA 2022). Ainsi les dépenses 2023 s'établissent en hausse de +126,4 M€ par rapport à 2022, soit +8,6%.

• **Des dépenses de solidarités en forte augmentation**

Les dépenses de solidarités progressent de +60,1 M€ entre le CA 2022 et le CA 2023, soit +5,8%. Les progressions les plus importantes portent sur la protection de l'enfance avec +22,8 M€, soit +8,9%, les personnes en situation de handicap avec +16,1 M€, soit +5,8% et les personnes âgées avec +15,4 M€, soit +7,7%. Les allocations rSa sont également en légère augmentation du fait des revalorisations successives du SMIC de +4,4 M€, soit +1,8%. Au total, depuis sa création, la Collectivité européenne d'Alsace a consacré 3 140,2 M€ aux politiques de solidarités.

Elles se ventilent ainsi :

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2023 vs CA 2022	% CA 2023 vs CA 2022	Taux de réalisation CA 2023 vs BP 2023	Cumul 2021-2023
Les solidarités (en M€)	1 041,1	1 103,7	1 101,2	60,1	5,8%	99,8%	3 140,2
Autonomie	474,2	496,8	505,7	31,5	6,6%	101,8%	1 424,6
Personnes handicapées	275,5	284,3	291,5	16,1	5,8%	102,5%	821,5
dont Aide sociale hébergement PH	179,8	187,5	185,2	5,4	3,0%	98,8%	532,8
dont PCH-ACTP	78,7	80,2	89,0	10,2	13,0%	110,9%	239,1
dont Transport scolaire	10,9	11,4	12,6	1,6	14,8%	109,9%	31,2
Personnes âgées	198,8	212,5	214,2	15,4	7,7%	100,8%	603,0
dont APA domicile	80,4	87,3	87,1	6,6	8,2%	99,8%	246,3
dont APA établissement	75,3	77,9	78,4	3,1	4,2%	100,7%	226,9
dont Aide sociale hébergement PA	32,3	35,0	36,9	4,6	14,1%	105,2%	101,4
dont Subventions d'investissement EHPAD	4,4	4,3	5,1	0,7	15,6%	119,0%	13,7
Insertion, logement et emploi	285,8	299,8	290,2	4,4	1,6%	96,8%	870,1
dont Allocations rSa	250,4	260,0	254,8	4,4	1,8%	98,0%	772,0
dont Parcours insertion log emploi	29,2	31,7	31,4	2,1	7,3%	99,0%	85,5
Aide Sociale à l'Enfance	256,8	280,0	279,6	22,8	8,9%	99,9%	771,8
dont Etab accueil et hébt ASE	155,8	169,0	167,4	11,6	7,4%	99,0%	465,1
dont Accueil familial enfants	39,5	44,0	42,7	3,2	8,1%	97,1%	120,2
dont Mineurs non accompagnés	15,9	19,3	20,3	4,4	27,4%	104,7%	52,4

<i>dont Actions éduc et interv dom</i>	18,1	18,7	20,2	2,1	11,4%	108,0%	53,9
Action Sociale de Proximité	19,0	20,1	18,8	-0,2	-0,9%	93,5%	56,6
Protection maternelle infantile	4,4	4,8	4,7	0,3	6,6%	97,7%	13,4
Santé publique	0,9	2,3	2,2	1,3	136,2%	95,2%	3,8

- 505,7 M€ au titre des politiques d'autonomie en augmentation de +31,5 M€ par rapport à 2022, soit +6,6%, dont :
 - o 291,5 M€ pour les allocations à destination des personnes en situation de handicap, en progression de +16,1 M€, avec :
 - 185,2 M€ consacrés aux dotations des 102 établissements pour personnes handicapés,
 - 89,0 M€ consacrés à la PCH et à l'allocation compensatrice tierce personne,
 - 12,6 M€ consacrés aux transports des élèves en situation de handicap.
 - o 214,2 M€ pour l'accompagnement des personnes âgées, en hausse de +15,4 M€, dont :
 - 165,5 M€ consacrés à l'APA, avec un effort financier de +4,5 M€ pour revaloriser les salaires des professionnels des services d'aides à domicile à travers l'augmentation des barèmes de l'APA,
 - 36,9 M€ consacrés aux dotations des 217 établissements pour personnes âgées,
 - 5,1 M€ pour accompagner 7 EHPAD dans leur projet de réhabilitation de leurs locaux.

Pour rappel, depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, l'évolution des taux de reconduction délibérés par la collectivité est le suivant :

	Evolution des taux directeurs			
Par établissements	2021	2022	2023	2024
Personnes âgées - hébergement	+1%	+1%	+5%	+3%
Personnes âgées - dépendance	+2%	+1,2%	+3,1%	+3%
Personnes handicapées - hébergement	+0,7%	+0,7%	+4%	+3%
Enfance - hébergement	+0,7%	+0,7%	+4%	+3%

- 290,2 M€ au titre de l'insertion, du logement et de l'emploi, en hausse de +4,4 M€, dont :
 - o 254,8 M€ pour l'allocation rSa. Le nombre de foyers allocataires poursuit sa trajectoire baissière (39 442 foyers allocataires en décembre 2023 contre 40 242 à fin 2022), alors que le SMIC a été revalorisé en 2023 (+1,6%) ;
 - o 31,4 M€ pour le parcours insertion des BrSa.
- 279,6 M€ au titre de l'aide sociale à l'enfance, en augmentation de +22,8 M€, avec :
 - o 167,4 M€ consacrés aux frais de séjour en établissements et services de l'aide sociale à l'enfance, à travers la création de 46 places d'accueil en 2023 pour les mineurs confiés (placement à domicile, accueil de jour, accueil familial spécialisé, places d'internat en maison d'enfants, lieu de vie, ...),

- 42,7 M€ consacrés à la rémunération et aux indemnités des assistants familiaux,
 - 20,3 M€ consacrés aux mineurs non accompagnés dont le nombre est en augmentation (911 à fin décembre 2023 contre 704 à fin décembre 2022),
 - 20,2 M€ pour les actions éducatives et interventions à domicile.
- 2,2 M€ au titre de la santé publique, en hausse de +1,3 M€, suite à la campagne de vaccination contre le papillomavirus.

La Création du Conseil des enfants confiés

En 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a installé son Conseil des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Il s'agit d'une instance de démocratie participative qui répond aux engagements pris dans le cadre du Plan prévention et protection de l'enfance de la collectivité et qui s'inscrit dans la volonté forte de la collectivité de permettre la participation des usagers à la construction du service public alsacien.

48 jeunes alsaciens pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, âgés de 7 à 19, ans siègent dans cette instance et représentent ainsi les 4 217 enfants confiés à la Collectivité européenne d'Alsace.

Parmi les premiers sujets à travailler :

- La relation éducative entre les mineurs et les professionnels dans les établissements ;
- La séparation des fratries ;
- Les différents statuts de l'enfant confié et leurs impacts dans les décisions prises pour eux ;
- Les enjeux de la relation avec les parents.

Les jeunes se réuniront quatre fois par an en sous-groupe, par territoire et par âge, pour échanger sur les thématiques qu'ils auront eux-mêmes identifiées comme prioritaires avant la restitution prévue à l'été 2024.

• **L'accompagnement de nos partenaires et des territoires**

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2023 vs CA 2022	% CA 2023 vs CA 2022	Taux de réalisation CA 2023 vs BP 2023	Cumul 2021-2023
Accompagner nos partenaires et les territoires (en M€)	65,7	62,6	46,9	-18,8	-28,6%	75,0%	177,3
Solidarités territoriales	43,3	41,9	24,7	-18,5	-42,8%	59,0%	110,4
Développement attractivité	6,4	4,7	7,7	1,3	20,8%	163,3%	21,5
Urbanisme et aménagement	6,4	6,0	6,2	-0,2	-3,7%	103,5%	18,7
Tourisme	5,8	7,3	5,3	-0,5	-8,2%	72,6%	16,3
Montagne	3,9	2,7	3,0	-0,9	-21,9%	113,6%	10,5

- 24,7 M€ ont été consacrés aux solidarités territoriales, dont la contractualisation pour 20,4 M€, alors que 110,4 M€ ont déjà été réalisés depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Rappelons que 150 M€ sont provisionnés sur la période 2023-2025 pour soutenir les investissements du bloc local alsacien ;

- 22,2 M€ ont été consacrés à l'aménagement et l'attractivité du territoire alsacien avec notamment :
 - o 15 M€ pour le soutien de notre réseau d'ingénierie territorial fort de 20 structures au service des communes et des EPCI (ADHAUR-ATP, ATIP, ADIRA, ADT Alsace, ADEUS, ADIL, CAUE, AFUT, Alsabail, ...) ;
 - o 0,9 M€ pour l'aménagement et l'équipement des stations de montagne ;
 - o 0,4 M€ pour le développement de la Marque Alsace.

Le développement de la Marque Alsace

La Marque Alsace permet de porter les intérêts des entreprises alsaciennes et des marques déployées (Fabriqué en Alsace, Employeur d'Alsace, Artisan d'Alsace, Alsace Excellence et Commerçants d'Alsace).

Depuis 10 ans, la stratégie d'attractivité de l'Alsace se construit autour de la Marque Alsace portée par l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA). Elle est le « porte drapeau » de notre territoire, de son identité, de ses valeurs. C'est aussi une véritable caisse de résonance au service de tous les acteurs économiques, touristiques et culturels alsaciens. Depuis 2021, la Collectivité soutient l'amplification de la Marque Alsace, à travers l'appui financier de l'ADIRA qui a pu ainsi créer un pôle alimentaire avec l'Association Régionale des Industries Alimentaires (ARIA) et Alsace Qualité.

La Collectivité européenne d'Alsace et le pôle alimentaire alsacien partagent une volonté forte de développement des productions locales de qualité, afin que nos concitoyens puissent y avoir accès chez eux comme en restauration hors domicile. Cette stratégie vise à répondre aux nombreux enjeux qui s'inscrivent dans le développement des filières agroalimentaires notamment la santé publique, le développement durable dans un contexte de mondialisation et le maintien des emplois pour un pan d'activité qui représente le 2ème secteur industriel en Alsace et compte 6 500 exploitations agricoles.

A fin 2023, la Collectivité a investi 1,1 M€ pour soutenir financièrement ces trois structures, et 123 entreprises ont fait référencer plus de 4 000 produits sous les labels « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir ».

• **La sécurité civile**

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2023 vs CA 2022	% CA 2023 vs CA 2022	Taux de réalisation CA 2023 vs BP 2023	Cumul 2021-2023
Sécurité civile (en M€)	57,7	67,0	67,0	9,3	16,1%	100,0%	181,0
Contribution de fonctionnement	57,7	62,0	62,0	4,3	7,5%	100,0%	176,0
Fonds d'investissement		5,0	5,0	5,0		100,0%	5,0

- 62 M€ au titre de la participation au fonctionnement des SIS, en hausse de +4,3 M€. Il s'agit d'une réalisation en progression de +7,5% illustrant l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de la lutte anti incendie, du secours aux personnes, de la protection des populations et de la préservation de la santé des habitants du territoire ;
- 5 M€ au titre de la 1^{ère} enveloppe d'investissement consacrée au financement des projets d'équipement des SIS, afin d'améliorer les réponses aux problématiques de sécurité des territoires.

- **La jeunesse**

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2023 vs CA 2022	% CA 2023 vs CA 2022	Taux de réalisation CA 2023 vs BP 2023	Cumul 2021-2023
La jeunesse et les mobilités (en M€)	99,7	165,6	162,9	63,2	63,4%	98,4%	355,7
Education	92,8	157,4	154,6	61,8	66,6%	98,2%	334,6
Collèges publics	83,5	144,8	144,4	60,9	72,9%	99,7%	304,9
Collèges privés	9,3	12,6	10,3	0,9	9,8%	81,4%	29,6
Sport et Jeunesse	6,9	8,1	8,3	1,4	20,5%	102,1%	21,1
Sport et vie associative	4,3	5,7	5,6	1,3	29,8%	98,6%	13,5
Jeunesse	2,6	2,4	2,7	0,1	4,9%	110,4%	7,6

- 154,6 M€ consacrés à l'éducation en hausse de +61,8 M€ par rapport au CA 2022 qui sont composés majoritairement :
 - o des dotations de fonctionnement versées aux collèges publics pour 53,1 M€ dont 51,4 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement en hausse de +30 M€ par rapport au CA 2022 compte tenu du versement du bouclier énergétique pour aider les collèges à faire face à la hausse du prix de l'énergie, ainsi que du « bonus énergie » qui a permis de récompenser les collèges qui ont fait des économies d'énergie ;
 - o des dotations de fonctionnement versées aux collèges privés pour 9,4 M€ ;
 - o des travaux portant sur les collèges publics pour 80,5 M€. A titre d'illustration, des crédits ont été consacrés à hauteur de 5,6 M€ pour la restructuration partielle du collège Klébert à Haguenau, 3,6 M€ pour la restructuration du collège Saint Exupéry à Mulhouse, 3,4 M€ pour la rénovation énergétique du collège à Dettwiller, 4,3 M€ pour la restructuration lourde du collège Bischwiller, 4,7 M€ à la restructuration du collège de Bischheim, 4,0 M€ pour la reconstruction du collège Eckbolsheim,
- 8,3 M€ en faveur du sport et de la jeunesse, en hausse de +1,4 M€ par rapport au CA 2022, avec :
 - o 3,7 M€ pour les subventions en faveur de la pratique sportive ;
 - o 2,7 M€ pour les actions éducatives.

La nouvelle politique sportive de la Collectivité européenne d'Alsace

En 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a consacré 5,6 M€ à la vie associative sportive en Alsace pour soutenir plus de 1 700 clubs et 120 comités dont une trentaine via des conventions de partenariat.

Ce budget accompagne la mise en œuvre d'une politique sportive convergée à l'échelle de l'Alsace et répond à l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace de développer son soutien au mouvement sportif.

La nouvelle politique sportive alsacienne adoptée en 2023 est le résultat d'un important travail de convergence entre les politiques publiques menées dans les deux anciens départements et d'une réflexion d'adaptation aux évolutions de la société.

Elle se décline en 4 axes prioritaires :

- La pratique des sports de nature en Alsace, pour en faire une expérience unique,
- Bien vivre son sport en Alsace, grâce aux acteurs sportifs (clubs et comités),
- Promouvoir le sport dès le plus jeune âge pour la santé et l'épanouissement,
- Faire rayonner et rendre attractive l'Alsace grâce au sport.

La politique sportive alsacienne affiche ainsi l'ambition de développer les sports de nature en favorisant les équilibres entre les activités et la protection de l'environnement, d'amplifier la pratique sportive pour tous, de donner envie à tous de faire du sport quel que soit son âge ou sa situation, de contribuer à préserver la santé par le sport et de faire rayonner l'Alsace par le soutien aux clubs d'excellence et aux grands événements sportifs.

• **Les mobilités**

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2023 vs CA 2022	% CA 2023 vs CA 2022	Taux de réalisation CA 2023 vs BP 2023	Cumul 2021-2023
Infrastructures routières	145,4	157,7	154,9	9,5	6,6%	98,2%	444,6
Entretien et exploitation	97,4	102,9	111,3	13,9	14,3%	108,2%	305,6
Travaux neufs	41,8	49,0	39,4	-2,4	-5,7%	80,4%	125,0
Mobilité	1,3	3,6	2,4	1,1	80,4%	65,3%	4,6
Grands équipements	4,9	2,2	1,8	-3,1	-62,8%	83,8%	9,4

- 154,9 M€ consacrés aux infrastructures routières, en hausse de +9,5 M€ par rapport au CA 2022, dont :
 - o 111,3 M€ au titre de l'entretien et l'exploitation des routes, avec 27,9 M€ au titre de l'entretien courant et de la viabilité hivernale, et 59,0 M€ pour la maintenance des routes ;
 - o 39,4 M€ au titre des travaux neufs parmi lesquels on peut citer la déviation de Châtenois pour 7,7 M€, l'aménagement du réseau ordinaire pour 3,7 M€, les plateformes douanières Sud Alsace pour 2,0 M€, l'aménagement de la RD105 A35 RD66 à Saint-Louis pour 4,0 M€, le transport en site propre – TSPO – pour 2,1 M€, ... ;
 - o 1,8 M€ au titre des grands équipements parmi lesquels on peut citer TDH Alsace, Aménagement du Port Rhénan Colmar Neuf-Brisach, concession aéroportuaire de Huningue, ... ;
 - o et 2,4 M€ au titre de la mobilité (itinéraires cyclables principalement).

La mobilité durable (plan vélo, charte « Routes et biodiversité » et transport en site propre)

Plan vélo

Le réseau vélo alsacien fait figure de modèle en France. Il est conforté par un plan vélo voté en juin 2023 qui conduit à structurer l'offre cyclable en Alsace et à proposer un accompagnement financier fort : en plus des 1 395 km de réseau structurant déjà existants, la collectivité a identifié 388 km à aménager en priorité avec ses partenaires. Cette extension du réseau est constituée des grands itinéraires touristiques, des principaux itinéraires transfrontaliers et des itinéraires ayant le plus de potentiel en matière de report modal (cible domicile-travail).

Cela permettra au total de disposer en Alsace de plus de 5 000 km d'itinéraires cyclables, en ajoutant à ce total les itinéraires non structurants et les itinéraires partagés sur les RD à faible trafic.

Charte « Route et biodiversité »

La Collectivité a été primée en 2022 pour sa charte « Route et Biodiversité ». Cette charte se décline autour de 10 engagements pour une toute nouvelle manière de gérer les routes, qui prend en compte les enjeux environnementaux.

Il s'agit de valoriser les "dépendances" bleues (bassins et fossés) et vertes (accotements, talus) riches en faune et flore, et la gestion du patrimoine arboré le long des routes que la Collectivité souhaite conserver en conciliant paysage et sécurité routière. 48 000 arbres et 5 000 hectares d'accotements naturels longent les routes départementales. En 2023, 1 367 arbres et 6 300 arbustes ont été plantés.

La collectivité a ainsi obtenu la mention spéciale de l'IDRRIM (Institut national des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) fin 2021 saluant le travail de la Collectivité européenne d'Alsace.

Inauguration du Transport en site propre de l'ouest (TSPO)

Les travaux de réaménagement sur la section M228-Wolfisheim, lancés en mars 2021, sont terminés depuis fin 2022. Ce chantier entre dans le cadre du projet Transport en site propre de l'ouest (TSPO) de Strasbourg (Bas-Rhin). Le projet consiste à transformer une trois voies en axe 2 x 2 voies ainsi qu'une voie réservée aux transports en commun en remplacement de la bande d'arrêt d'urgence. La phase de réfection et de sécurisation a concerné un tronçon d'environ 4,5 kilomètres de routes.

Désormais, les bus peuvent circuler à la droite des autres véhicules, sur l'itinéraire Ittenheim et Wolfisheim, avec une vitesse de plus de 50 km/h.

Rappelons que le montant de l'opération de la première phase est fixé à 36 millions d'euros, co-financés par l'État (50 %), la Région Grand Est (20,4 %), la Collectivité européenne d'Alsace (20,4 %) et l'Eurométropole de Strasbourg (9,2 %).

• **Le rayonnement de la culture alsacienne**

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2023 vs CA 2022	% CA 2023 vs CA 2022	Taux de réalisation CA 2023 vs BP 2023	Cumul 2021-2023
Faire rayonner la culture alsacienne (en M€)	30,2	37,0	28,9	-1,4	-4,6%	78,0%	87,3
Culture et patrimoine	21,4	26,7	21,6	0,3	1,3%	81,2%	63,2
Attractivité Europe Transfrontalier	5,8	6,7	4,9	-0,9	-15,7%	73,1%	15,7
Bilinguisme	3,0	3,6	2,3	-0,7	-24,4%	63,8%	8,5

- 21,6 M€ pour la culture et le patrimoine en augmentation de +0,3 M€ par rapport au CA 2022 avec notamment 5,1 M€ au titre du patrimoine, 4,2 M€ au titre de la filière castrale, 3,8 M€ au titre de la création et de la diffusion culturelle, 3,4 M€ au titre des pratiques artistiques, 1,7 M€ au titre de la culture scientifique du Vaisseau, 1,6 M€ au titre du développement culturel, 1,1 M€ pour la lecture publique, 0,8 M€ pour les archives ;
- 4,9 M€ sur le périmètre de l'attractivité, Europe, transfrontalier et l'université ;

- 2,3 M€ au titre du bilinguisme en stabilité par rapport au CA 2022.

Le développement de la filière castrale : le Hohlandsbourg

Ce site touristique et patrimonial exceptionnel, bien ancré dans le paysage alsacien, a su développer sa notoriété et attirer le public, jusqu'à plus de 60 000 visiteurs par an, tout en conservant une situation financière saine.

Désireuse de renforcer sa stratégie castrale, la Collectivité européenne d'Alsace a repris en 2023 en gestion directe cet établissement pour le gérer en complémentarité avec le château du Haut-Koenigsbourg, notamment en matière de programmation événementielle et de développement de ressources propres.

• **L'habitat et l'environnement**

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2023 vs CA 2022	% CA 2023 vs CA 2022	Taux de réalisation CA 2023 vs BP 2023	Cumul 2021-2023
La transition énergétique (en M€)	36,5	40,9	40,7	4,2	11,5%	99,4%	113,2
Habitat	18,8	19,2	21,1	2,3	12,4%	110,2%	57,0
Environnement	17,7	21,8	19,6	1,9	10,6%	89,9%	56,2

- 21,1 M€ pour l'habitat en hausse de +2,3 M€, dont 11,7 M€ pour la délégation des aides à la pierre, 5,7 M€ pour les actions volontaristes habitat, ou encore 2,3 M€ pour la réhabilitation thermique du parc public ;
- 19,6 M€ pour l'environnement en hausse de +1,9 M€, avec notamment :
 - o 4,4 M€ pour le plan pour le photovoltaïque ;
 - o 2,6 M€ pour l'éducation à l'environnement ;
 - o 2,3 M€ pour les travaux sur les grands équipements hydrauliques ;
 - o 2,2 M€ pour la préservation du cadre de vie (le plan de gestion de l'espace rural et périurbain-GERPLAN, le financement des Brigades vertes, ...).

Stratégie énergétique et écologique : 30 engagements pour 2030

Le 20 octobre 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a délibéré de sa stratégie de transition énergétique et écologie, « 30 engagements pour 2030 ».

Pour la Collectivité européenne d'Alsace, s'engager pour la transition énergétique et écologique, c'est lutter contre le réchauffement climatique et renforcer une souveraineté énergétique par le déploiement d'énergies renouvelables, tout en accompagnant les plus fragiles dans ces transitions d'avenir.

En 2023, le bilan des premières actions s'établit ainsi :

- Une diminution de 18,5% des consommations de gaz pour le chauffage (objectif 2030 : -40%) ;
- 33% de nos consommations sont couvertes par des énergies renouvelables (objectif 2030 : 50%) ;
- 1,3 GWh sont produits par l'énergie hydraulique (objectif 2030 : 3,5 GWh) ;

- 40 installations photovoltaïques sur les collèges (objectif 2030 : 80 sur les collèges et les routes) ;
- 103 ménages ont été accompagnés contre la précarité énergétique (objectif 2030 : 450 ménages accompagnés à l'année) ;
- La plantation de 200 000 arbres a été soutenue, soit par de la plantation, soit par de la régénération assistée (objectif 2030 : 1 million d'arbres dans les forêts communales et privées) ;
- 379 communes sont couvertes par la Brigade verte (objectif 2030 : 440 communes, soit 1 commune sur 2) ;
- 1 395 km d'itinéraires cyclables structurants sont déployés (objectif 2030 : 1 783 km) ;
- ...

2. Les frais d'administration générale

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2023 vs CA 2022	% CA 2023 vs CA 2022	Taux de réalisation CA 2023 vs BP 2023	Cumul 2021-2023
L'administration au service des alsaciens (en M€)	317,9	352,1	348,3	30,4	9,6%	98,9%	962,6
Ressources humaines	257,0	280,7	276,8	19,8	7,7%	98,6%	776,8
Bâtiments départementaux	27,1	33,4	34,5	7,4	27,4%	103,3%	82,6
Systèmes d'information	12,9	13,1	14,4	1,5	11,8%	110,2%	40,1
Moyens généraux	20,9	24,8	22,6	1,7	8,0%	108,0%	63,2

Concernant l'administration générale, les dépenses se répartissent principalement à hauteur de :

- 276,8 M€ pour les ressources humaines en hausse de +19,8 M€ par rapport au CA 2022 dont :
 - o 267,5 M€ au titre de la paie en augmentation de +18,2 M€ dans le prolongement des mesures nationales et de la mise en place de primes volontaristes de la Collectivité européenne d'Alsace pour lutter contre la baisse du pouvoir d'achat, à savoir les revalorisations successives du SMIC en 2022 et en 2023, la revalorisation de la valeur du point d'indice de +1,5% en 2023, après +3,5% en 2022 ; l'effet année pleine du Segur de la santé, la meilleure couverture du remboursement des frais de déplacement – de 50% à 75%, les créations de poste, l'intégration des agents de la DIREST, l'harmonisation du système de prime annuelle, l'ajustement du référentiel des métiers, ... ;
 - o 5,6 M€ au titre des frais généraux ;
 - o 1,1 M€ au titre de la formation ;
 - o 2,0 M€ au titre de l'action sociale ;
 - o 0,3 M€ au titre de la documentation ;
 - o 0,2 M€ pour la maison de vacances de Wangenbourg.
- 34,5 M€ pour les bâtiments départementaux en hausse de +7,4 M€ par rapport au CA 2022 dans le prolongement de la hausse des prix de l'énergie, de l'acquisition d'un bâtiment à Sélestat (2,1 M€) ;

- 14,4 M€ pour les systèmes d'information en hausse de +1,5 M€ avec notamment les dispositions prises pour lutter contre les cyberattaques, à travers le renforcement de la politique de sécurité des systèmes d'information, la mise en place d'indicateurs de suivi des opérations de sécurité et la sensibilisation des agents (charte informatique, campagne de phishing, formation en ligne, ...), la préparation de la mise en place du système d'informations des ressources humaines ;
- 13,5 M€ pour le fonctionnement de l'administration qui comprend les frais de logistique et de la flotte automobile (externalisation du courrier, nouvelle stratégie sur les assurances), les frais de fonctionnement des instances délibératives de la collectivité et de communication, ainsi que les frais généraux de nos services supports (commande publique, contrôle de gestion).

Adoption du SPASER

De manière générale, la collectivité s'investit sur les questions de développement durable à travers le levier de la commande publique et de la fonction achat. Ainsi la commande publique est engagée pour la relance économique et la transition énergétique à travers notamment la déclinaison d'un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) délibéré en 2023.

En témoignent, l'étude sur le verdissement de la flotte automobile ou encore la généralisation de l'usage du papier recyclé dans l'administration (environ 12 millions de feuilles de papier par an) ...

Rappelons que la Collectivité européenne d'Alsace est le 2ème acheteur public d'Alsace avec :

- 245 M€ d'achats en moyenne par an auprès de près de 3 500 fournisseurs ;
- et la passation de plus de 500 marchés supérieurs à 40 K€ HT par an.

Par ailleurs, le SPASER vise à renforcer les démarches d'inclusion, d'insertion/réinsertion professionnelle et de promotion de l'égalité dans l'emploi avec 122 340 heures réalisées en 2023 par 285 personnes auprès de 151 entreprises, dont 30 792 heures auprès de 17 structures inclusives du territoire (en forte augmentation par rapport à 2022 : 10 997 heures avaient été réalisées auprès de 7 structures inclusives).

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace est le pilote du groupement de commandes relatif à la plateforme d'achat public, Alsace Marchés Publics, fondée aux côtés de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'agglomération de Mulhouse.

B. Les recettes de fonctionnement

Le CFU de l'exercice 2023 affiche un volume global de recettes réelles de fonctionnement de 1 911,0 M€, en augmentation de +21,5 M€ (+1,2 %) par rapport à l'exercice précédent (1 889,6 M€).

Cette augmentation s'explique principalement par :

- la forte dynamique de la TSCA (+18,4 M€) qui s'observe également au niveau national ;
- l'augmentation des enveloppes CNSA versées au titre des compensations pour l'APA et la PCH dans le prolongement de la hausse des enveloppes CNSA avec la dynamique de la CSG (+15,8 M€) ;

- la dynamique de la fraction de TVA (+9,9 M€ pour la part relative à l'ex TFNB et +14,6 M€ pour celle relative à l'ex CVAE) quoique moindre qu'annoncée en loi de finances pour 2023 ;
- la dynamique de la redevance versée par EDF au titre de la concession de la centrale de Kembs (+10,8 M€).

Ces recettes en hausse permettent de compenser en totalité la baisse drastique des produits issus des DMTO sur la même période (-56,1 M€).

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2022 vs CA 2023	% CA 2023 vs CA 2022	Taux de réalisation CA 2023 vs BP 2023
Recettes réelles de fonctionnement (en M€)	1 889,6	1 837,9	1 911,0	21,5	1,2%	104,0%
Recettes financières et fiscales (73 et 731)	1 322,0	1 272,8	1 312,5	-9,5	-0,7%	103,1%
Dotations et participations de l'Etat (74)	236,9	237,3	239,4	2,5	1,1%	100,9%
Recettes d'exploitation (013, 016, 017, 70 et 74-78)	330,6	327,7	359,1	28,5	8,5%	109,6%

1. Les recettes fiscales

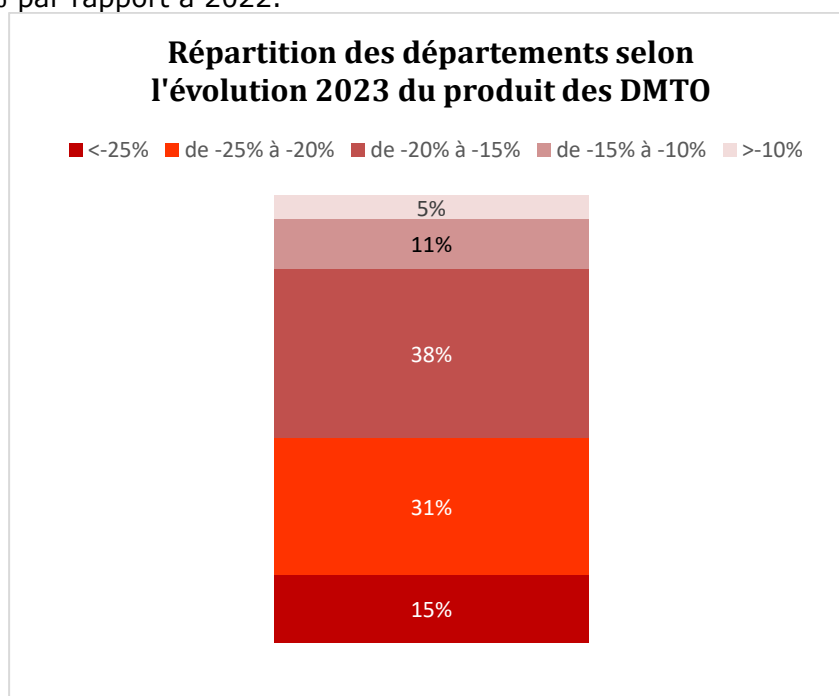
Les recettes financières et fiscales ont été réalisées à hauteur de 1 312,5 M€, soit en légère diminution par rapport à 2022 -9,5 M€). Elles se composent principalement des recettes suivantes :

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2022 vs CA 2023	% CA 2023 vs CA 2022	Taux de réalisation CA 2023 vs BP 2023
Recettes fiscales et financières (en M€)	1 322,0	1 272,8	1 312,5	-9,5	-0,7%	103,1%
dont Fraction TVA (7351 et 7352)	489,0	501,3	513,6	24,5	5,0%	102,45%
ex part TFNB	363,8	371,3	373,7	9,9	2,7%	100,7%
ex part CVAE	125,2	130,0	139,8	14,6	11,7%	107,6%
dont DMTO (73121-22)	327,1	285,0	271,0	-56,1	-17,1%	95,10%
dont TSCA (73171)	272,3	270,0	290,7	18,4	6,8%	107,68%
dont Attribution compensation CVAE (73214)	56,5	56,5	56,5	0,0	0,0%	100,00%
dont FNGIR (73221)	43,7	43,7	43,7	0,0	0,0%	100,00%
dont TICPE (73142)	32,9	27,0	34,0	1,1	3,3%	126,14%
dont Taxe sur la consommation finale d'électricité (73141)	27,6	20,0	23,6	-4,0	-14,6%	117,84%
dont Taxe d'aménagement (73131)	16,0	17,0	17,6	1,6	10,0%	103,65%

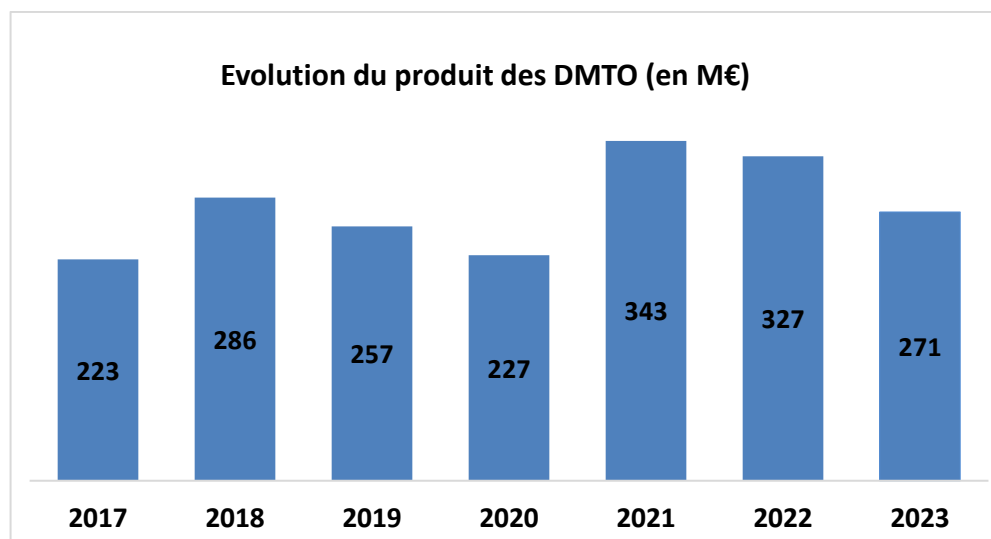
• Les recettes avec pouvoir de taux

- Les produits issus des DMTO ont été réalisés à hauteur de 271,0 M€ en diminution de -56,1 M€ par rapport à 2022. Après deux années records en 2021

et en 2022, le niveau des DMTO a chuté de -20,9% par rapport à 2021 et de - 17,1% par rapport à 2022.



En moyenne, le produit issu des DMTO encaissé par les départements est de - 23% inférieur en cumulé à celui de 2022 (source IGEDD d'après Direction Générale des Finances Publiques (MEDOC)). Cela s'explique par le niveau historiquement élevé des taux d'intérêts, destiné à ralentir le niveau d'inflation, qui a enrayé la dynamique du marché immobilier dès le 2^{ème} semestre 2022. Ainsi l'Alsace fait partie des 38% de départements qui ont subi une perte située entre -20% et -15% de leurs produits issus des DMTO.



- Les produits sur les consommations finales d'électricité sont de 23,6 M€ en baisse de -4 M€ par rapport à 2022 ;
- Le produit de la taxe d'aménagement (TA) qui s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme a été réalisé à hauteur de 17,6 M€ au CA 2023 en hausse de +1,6 M€ par rapport au CA 2022 (16 M€).

- **Les principales recettes de fiscalité reversée par l'Etat**

- La fraction de TVA a été titrée à hauteur de 513,6 M€ en 2023, soit une augmentation de +24,5 M€ par rapport à 2022 (en comparant au montant de CVAE). La fraction de TVA se compose ainsi :
 - La fraction de TVA en remplacement de la taxe sur le foncier non bâti qui a été supprimée en 2021 titrée à hauteur de 373,7 M€ en 2023, soit +9,9 M€ par rapport à 2022, ce qui correspond à une dynamique de +2,7% entre les deux exercices (contre +5,1% annoncée en loi de finances pour 2023) ;
 - La fraction de TVA en remplacement de la CVAE qui a été supprimée en 2023 titrée à hauteur de 139,8 M€ en 2023, soit +14,6 M€ par rapport au dernier montant de CVAE reversé en 2022.
- La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) visant à compenser les transferts de compétences de 2005 suite au transfert d'un certain nombre de compétences (développement économique, formation professionnelle, tourisme, logement, routes, personnels des collèges, transport et action sociale hors AIS) a été titrée à hauteur de 290,7 M€ au CA 2023, soit une forte hausse de +18,4 M€ par rapport au CA 2022.
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), dont le montant est resté le même depuis la réforme fiscale de 2011, s'est élevé à 43,7 M€ en 2023, soit un montant identique à celui de 2022.
- La part complémentaire de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) pour 34 M€ en évolution de +1,1 M€ par rapport au CA 2022 pour compenser notamment financièrement le transfert des routes nationales non concédées à la Collectivité européenne d'Alsace en 2023.

2. Les dotations et participations de l'Etat

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2022 vs CA 2023	% CA 2023 vs CA 2022	Taux de réalisation CA 2023 vs BP 2023
Dotations et participations (74)	236,9	237,3	239,4	2,5	1,1%	100,9%
dont Dotations forfaitaires départements (7412)	169,8	169,3	169,3	-0,5	-0,3%	100,0%
dont DCRTP (748312)	50,1	49,9	49,9	-0,1	-0,3%	100,0%
dont DGD (74621)	8,5	10,4	12,3	3,8	36,5%	118,3%
dont FCTVA (744)	1,3	1,5	1,0	-0,3	-18,3%	68,1%

Les dotations et participations de l'Etat représentent un montant de 239,4 M€ au CA 2023 sont en augmentation par rapport au CA 2022 (+2,5 M€). Elles se ventilent principalement entre :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) présente un montant de 169,3 M€ au CA 2023, en diminution de -0,5 M€ par rapport au CA 2022. Cela s'explique par la baisse de la part forfaitaire de la DGF.

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est de 49,9 M€ au CA 2023, en légère diminution de -0,1 M€ par rapport à 2022.
- Le FCTVA présente un montant de 1 M€ au CA 2023, soit une diminution de -0,3 M€ par rapport à 2022 suite à des retards pris par la Préfecture dans le traitement de cette dotation en 2023. Le solde sera versé en 2024.

3. Les recettes d'exploitation

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2022 vs CA 2023	% CA 2023 vs CA 2022	Taux de réalisation CA 2023 vs BP 2023
Produits d'exploitations (en M€)	330,6	327,7	359,1	28,5	108,6%	109,6%
Atténuations de charges (013)	7,8	5,2	6,8	-0,9	87,8%	130,0%
Dotations de compensation versées AIS	208,2	213,9	223,8	15,6	107,5%	104,6%
<i>dont APA</i>	64,8	69,8	77,9	13,1	120,2%	111,6%
<i>dont RSA / Régularisations de RMI</i>	119,5	119,5	119,2	-0,3	99,8%	99,7%
<i>dont PCH</i>	24,0	24,6	26,7	2,7	111,5%	108,7%
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	12,5	14,5	21,5	9,0	171,7%	148,2%
Autres produits de gestion courante (75)	50,3	43,9	58,2	7,9	115,64%	132,6%
Subventions et participation d'exploitations (74)	39,2	49,3	40,5	1,4	103,5%	82,2%
Produits financiers, exceptionnels et reprises sur provisions	12,6	0,8	8,2	-4,4	64,9%	1006,7%

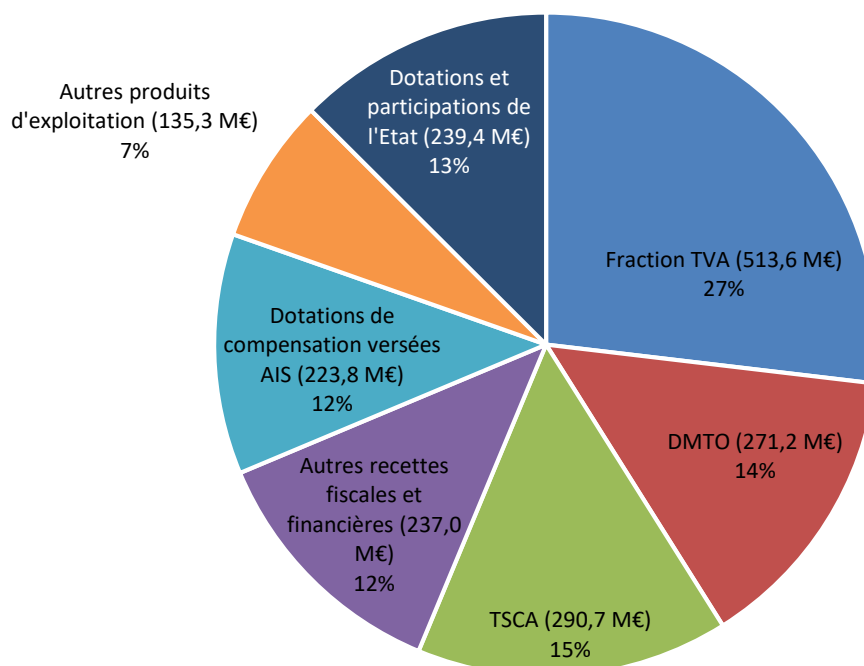
Les recettes d'exploitations affichent un montant de 359,1 M€ au CA 2023, en augmentation de +28,5 M€ par rapport à 2022.

- Les compensations des transferts d'AIS pour 223,8 M€ au CA 2023 sont en augmentation de +15,6 M€ dans le prolongement de la hausse des enveloppes nationales de la CNSA (hausse de la CSG) et du financement de la dotation qualité (4,6 M€) par rapport au CA 2022 avec :
 - o Sur le volet compensation de l'APA et de la PCH, +15,9 M€ d'augmentation des enveloppes versées par la CNSA entre 2022 et 2023. Si les notifications définitives pour 2023 ne sont pas encore connues, les notifications définitives 2021 et 2022 font état d'une augmentation de +16,4 M€ entre 2021 et 2022 des enveloppes PCH et APA ;
 - o Sur le volet RSA, une diminution de -0,3 M€ de la compensation en raison d'une diminution du FMDI.
- Les autres produits de gestion courante, du domaine et des services incluent les produits des loyers des immeubles, les redevances pour occupation du domaine public, les frais d'hébergement des résidents PA et PH, la participation du personnel aux chèques restaurant et divers recouvrements. Ils sont évalués à 58,2 M€, et en augmentation de +7,8 M€ par rapport au CA 2022.
- Les produits de service sont de 21,5 M€ en 2023, en augmentation de +9 M€ par rapport à 2022. Cela s'explique principalement par la dynamique de la

redevance versée par EDF au titre de la concession de la centrale de Kembs (+10,8 M€) ;

- Les atténuations de charges concernant les remboursements de frais de personnel portant sur les rémunérations, charges de sécurité sociale et charges sociales à hauteur de 6,8 M€ au CA 2023 ;
- Les autres recettes sont majoritairement composées de subventions et participations de l'Etat et de ses opérateurs ou de la Région Grand Est à hauteur de 40,5 M€ au CA 2023 pour soutenir et développer nos politiques publiques avec notamment :
 - Le versement au titre de la programmation FSE 2014-2020 (8,5 M€) ;
 - Le financement des stratégies nationales pour la prévention et la protection de l'enfance (4,7 M€), d'appui à la lutte contre la pauvreté (1,3 M€) et d'accès à l'emploi (1,9 M€) ;
 - Le reversement d'une partie des recettes des services de restauration des collèges publics au titre du fonds départemental pour la rémunération du personnel d'internat (4,7 M€). Ce reversement correspond à la participation des familles à la rémunération des ATC ;
 - Le financement de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (4,3 M€) qui fait l'objet d'un reversement à dûe concurrence par la collectivité aux porteurs de projets sélectionnés ;
 - La participation de l'Agence régionale de santé du Grand Est au financement des centres de lutte contre la tuberculose (1,8 M€).
- Les produits financiers, exceptionnels et les reprises sur provisions ont été réalisés à hauteur de 8,2 M€. Il s'agit principalement des ventes immobilières et des provisions sur contentieux.

Répartition des recettes de fonctionnement, CA 2023



C. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement en 2023 s'élèvent à 91 M€, en augmentation de +12,3 M€ hors report des excédents de fonctionnement capitalisés par rapport à 2022. La collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023 à l'instar de 2022.

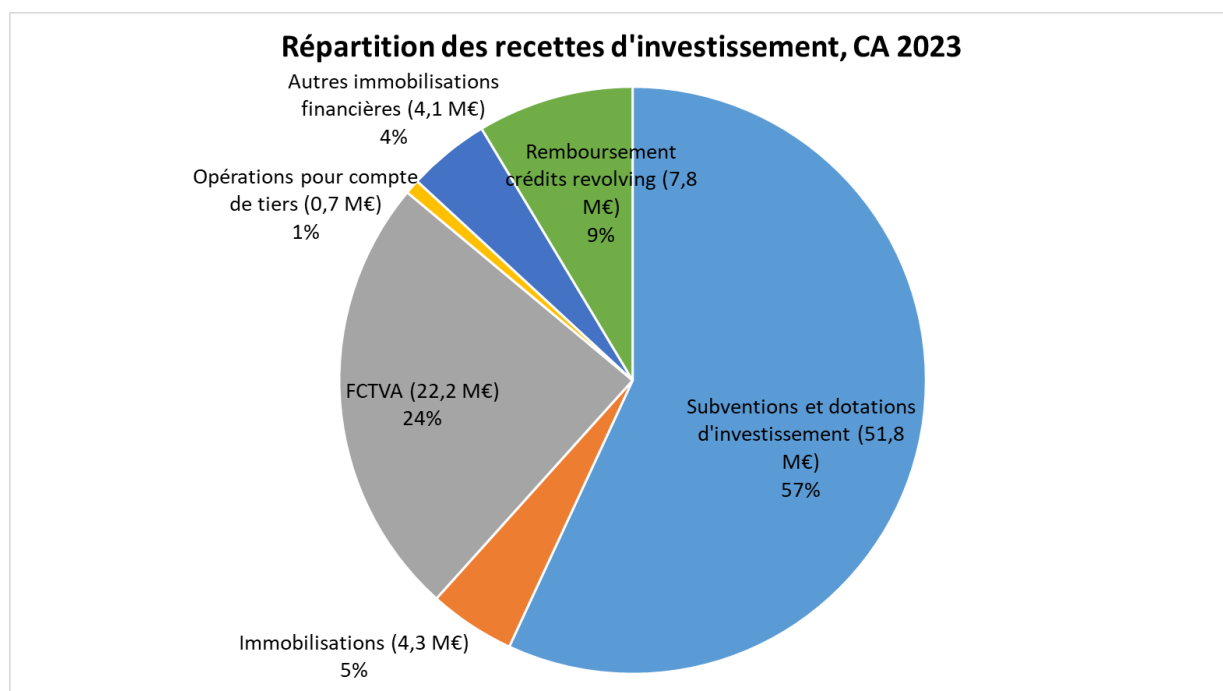
En 2023, le montant des subventions et participations reçues par la Collectivité européenne d'Alsace pour la réalisation de projets d'investissement est de 51,8 M€, en augmentation de +6,9 M€ par rapport à 2022. Il s'agit principalement de subventions et dotations concernant :

- L'aide à la pierre pour 18,8 M€ en forte augmentation en raison d'un rattrapage des recettes des années précédentes ;
- Les travaux sur les infrastructures routières pour 17,4 M€ ;
- Les collèges publics pour 14,4 M€ (dont 9,6 M€ au titre de la DDEC) ;
- La restauration des ouvrages hydrauliques du canal de la Bruche pour 0,2 M€.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est de 22,2 M€ en 2023 contre 24,1 M€ en 2022. La Préfecture ayant pris du retard dans le traitement du fonds, un report de 6,2 M€ a été effectué de 2023 vers 2024.

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2023 vs CA 2022	% CA 2023 vs CA 2022	Taux de réalisation CA 2023 vs BP 2023
Recettes d'investissement	78,7	346,9	91,0	12,3	3,5%	26,2%
Total Recettes d'investissement opérationnelles	72,9	85,6	79,1	6,2	7,2%	92,4%
Subventions et dotations d'investissement (13)	44,9	58,9	51,8	6,9	11,7%	88,0%
Immobilisations (204, 20, 21 et 23)	1,2	1,1	4,3	3,1	289,5%	399,2%
FCTVA (10222)	24,1	23,1	22,2	-1,9	-8,4%	96,1%
Opérations pour compte de tiers (45)	2,6	2,5	0,7	-1,9	-75,0%	29,1%
Total Recettes financières	5,8	261,3	12,0	6,1	2,3%	4,6%
Autres immobilisations financières (26 +27)	3,2	3,2	4,1	0,9	29,2%	126,9%
Emprunts (16) dont	2,7	258,0	7,8	5,2	2,0%	3,0%
<i>Emprunt d'équilibre (1641)</i>		188,7		0,0	0,0%	0,0%
<i>Mouvements infra-annuels de tirage et remboursement des crédits revolving (16449)</i>	2,7	9,3	7,8	5,2	55,4%	83,9%

Présentation de cette décomposition par typologie :



D. L'épargne brute

En 2023, les 3 indicateurs d'épargne que sont l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette connaissent une dégradation dans le prolongement de la forte hausse des dépenses de fonctionnement (+139,9 M€ de charges de fonctionnement courant).

Pour autant, les ratios restent satisfaisant :

- L'épargne brute générée est de 212,3 M€ en diminution de -128,1 M€ entre 2022 et 2023. Elle conditionne le degré de solvabilité de la collectivité puisqu'elle est affectée prioritairement au remboursement de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement ;
- L'épargne nette se situe à 130,8 M€ en 2023, contre 251,2 M€ en 2022, soit une diminution de -120,5 M€. Il reste donc 130,8 M€ d'épargne disponible à la collectivité pour investir après financement des remboursements de la dette.

M€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2022 vs CA 2023
Produits de fonctionnement courant	1 868,1	1 877,0	1 902,9	25,9
- Charges de fonctionnement courant	1 474,2	1 537,8	1 677,7	139,9
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	394,0	339,2	225,2	-114,0
+ Solde exceptionnel large	-6,0	11,7	0,1	-11,5
= Produits exceptionnels larges*	2,2	12,6	8,2	-4,4
- Charges exceptionnelles larges*	8,2	0,9	8,0	7,1
= EPARGNE DE GESTION (EG)	388,0	350,9	225,3	-125,6
- Intérêts	11,3	10,5	13,0	2,5
= EPARGNE BRUTE (EB)	376,7	340,3	212,3	-128,1
- Capital	97,6	89,1	81,5	-7,6
= EPARGNE NETTE (EN)	279,1	251,2	130,8	-120,5

Ainsi, les taux d'épargne témoignent de ces ratios positifs puisque :

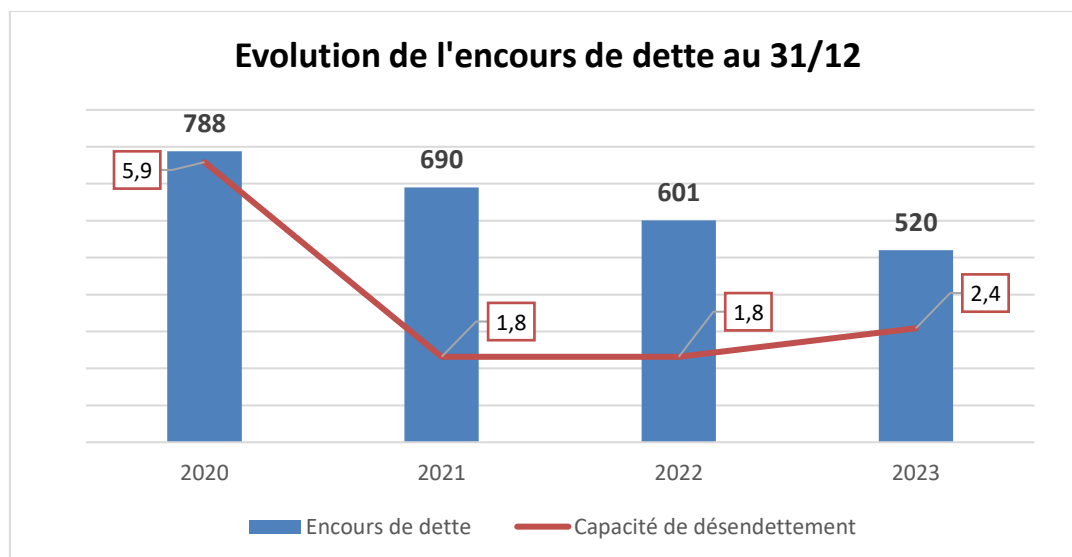
- Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes, et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Ainsi 11,1% des recettes de fonctionnement en 2023 peuvent être affectées aux dépenses d'investissement ;
- Le taux d'épargne nette témoigne de la part des ressources courantes qui restent à mobiliser après remboursement du capital de la dette (6,8 % en 2023) ;
- Au final, l'épargne nette a permis de financer 38,4% du programme d'investissement en 2023. Le reste a été financé par les recettes d'investissement, et le résultat cumulé de l'année précédente.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne brute / Produits Fonctionnement	20,1%	18,0%	11,1%
Epargne nette / Produits Fonctionnement	14,9%	13,3%	6,8%
Epargne nette / Dép. d'inv. (hors dette)	104,3%	81,3%	38,4%

E. Une 3^{ème} année consécutive de désendettement

En l'absence d'emprunt pour la 3^{ème} année consécutive, la collectivité poursuit sa trajectoire de désendettement.

Cela porte l'encours de dette à 519,8 M€ à fin 2023.



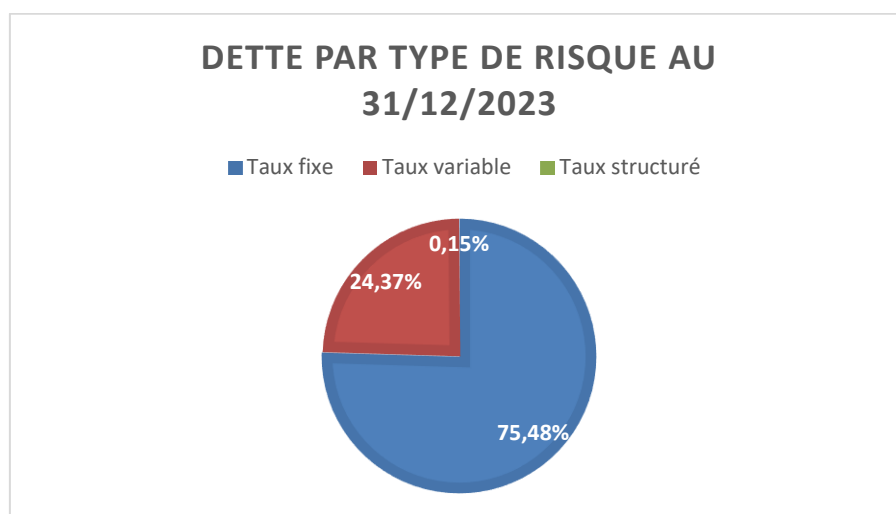
Avec la diminution de l'épargne brute, la capacité de désendettement augmente mécaniquement à 2,4 ans (contre 1,8 an en 2021 et 2022). Elle reste cependant très en-dessous des seuils d'alertes nationaux fixés à 10 ans, et en dessous de la moyenne nationale des départements en 2023 (4,2 ans).

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Encours (au 31/12) / Epargne brute	1,8	1,8	2,4
Encours / habitant (au 31/12)	363,6 €	315,3 €	271,3 €

Par ailleurs, le niveau de dette rapporté au nombre d'habitant est en diminution également (271,3 €/habitants en 2023, contre 315,3 €/habitants en 2022). En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace est le 3^{ème} département le moins endetté par habitant parmi les départements comptant plus d'1 million d'habitant, derrière les Hauts de Seine et la Haute-Garonne.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace dispose d'une répartition performante de ses expositions à taux fixes et à taux variables, la Collectivité européenne d'Alsace ayant poursuivi ces dernières années une stratégie d'équilibre entre ces deux types d'emprunts, en cohérence avec les niveaux de sa strate.

Dette par type de risque au 31/12/2023



	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	392 315 190,61	126 679 488,27	784 581,34	519 779 260,22
%	75,48%	24,37%	0,15%	100%

III. LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PROGRAMME

A. Autorisations d'engagement (AE)

Au 31 décembre 2023, le montant des autorisations d'engagement (AE) s'élève à 177,2 M€ dont 42,2 M€ de dépenses réalisées cumulés soit 23,8 % de réalisation depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Le reste à financer fin 2023 pour les années suivantes est donc de 135 M€.

Le stock d'AE a augmenté de 110% entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 avec **92,8 M€ d'AE votées à la hausse ou à la baisse dans l'année**, dont 53,2 M€ de nouvelle AE votées en 2023.

En 2023, les AE ont été réalisées à hauteur de 16,9 M€, soit 84,2% des crédits de paiement (20 M€) dont 5,1 M€ de nouvelles AE.

Les réalisations sur les mouvements d'AE sont les suivants :

		AE votées	Réalisé 2023
Total des AE et réalisations au 01/01/2023 (en M€)		84,4 M€	25,3 M€
AE en cours			11,8 M€
AE votées dans l'année	AE nouvelles (millésime 2023)	53,2 M€	5,1 M€
	AE à la hausse	54 M€	
	AE à la baisse	-14,4 M€	
Total des AE et réalisations au 31/12/2023 (en M€)		177,2 M€	42,2 M€

B. Autorisations de programme (AP)

Au 31 décembre 2023, le montant des autorisations de programme (AP) en cours s'élève à 2 561,3 M€ dont 874,1 M€ de dépenses réalisées cumulés, soit 34,1% de réalisation depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Le reste à financer fin 2023 pour les années suivantes est donc de 1 687,2 M€.

Le stock d'AP a augmenté de 15,3% avec **339,4 M€ d'AP votées à la hausse ou à la baisse dans l'année**, dont 42,1 M€ de nouvelles AP votées en 2023.

En 2023, les AP ont été réalisées à hauteur de 325,6 M€, soit 90,7% des crédits de paiement (359,2 M€) dont 75,2 M€ de nouvelles AP.

Les réalisations sur les mouvements d'AP sont les suivants :

		AP votées	Réalisé 2023
Total des AP et réalisations au 01/01/2023 (en M€)		2 221,8 M€	548,5 M€
AP en cours			250,4 M€
AP votées dans l'année	AP nouvelles (millésime 2023)	42,1 M€	75,2 M€
	AP à la hausse	443 M€	
	AP à la baisse	-145,6 M€	
Total des AP et réalisations au 31/12/2023 (en M€)		2 561,3 M€	874,1 M€

IV. LA DETERMINATION DU RESULTAT, SON AFFECTATION ET LE BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

A. Le résultat de l'exercice et l'affectation du résultat

1. Budget principal

À l'issue de l'exercice budgétaire, les dépenses et les recettes engagées mais n'ayant pas fait l'objet d'un ordonnancement au 31 décembre de l'exercice peuvent être reportées sur l'exercice suivant.

Ainsi, au titre des restes à réaliser de l'exercice 2023, vont être reportés dans le cadre de la DM n°1 pour 2024, 526 838,84 € en dépenses de fonctionnement et 6 152 911,12 € en recettes d'investissement.

Les tableaux synthétiques ci-dessous retracent les résultats de l'exercice 2023 :

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 856 630 812,73 €
Recettes	1 930 064 742,81 €
Excédent antérieur	238 279 709,75 €
Résultat fonctionnement	311 713 639,83 €

Section d'investissement	
Dépenses	447 380 400,83 €
Excédent antérieur	23 621 445,33 €
Recettes (dont 1068)	262 294 472,83 €
Résultat investissement	-161 464 482,67 €
Restes à réaliser	6 152 911,12 €
Besoin de financement section d'investissement	-155 311 571,55 €

Compte tenu du solde de la section de fonctionnement et d'investissement constaté pour l'exercice 2023, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 155 311 571,55 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement au compte 1068 ;
- 161 464 482,67 € au compte 001 au titre du déficit de la section d'investissement ;
- 156 402 068,28 € correspondant au solde affecté en excédent de fonctionnement, dont 526 838,84 € affectés au financement des restes à réaliser de la section de fonctionnement repris au budget 2024. Cette affectation à la section de fonctionnement permettra de financer les mesures nouvelles de la DM n°1 pour 2024.

2. Budgets annexes

a. Le Vaisseau

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	Réalisations réelles 2023	452 550,44 €	487 853,23 €	35 302,79 €
	Réalisations pour ordre 2023	5 716,86 €	- €	5 716,86 €
	Résultat comptable 2023	458 267,30 €	487 853,23 €	29 585,93 €
	Résultat antérieur (002)		72 734,33 €	72 734,33 €
	Résultat cumulé de fonctionnement (A)			102 320,26 €
INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2023	10 965,00 €	79 600,00 €	68 635,00 €
	Réalisations pour ordre 2023	- €	5 716,86 €	5 716,86 €
	Résultat d'investissement 2023	10 965,00 €	85 316,86 €	74 351,86 €
	Résultat antérieur (001)		35 451,06 €	35 451,06 €
	Résultat cumulé d'investissement (B) = Résultat cumulé Brut (à affecter en 001)			109 802,92 €
	Restes à Réaliser (RAR) 2023	- €		- €
	Résultat cumulé d'investissement avec RAR (C) = Résultat Global Net (à affecter en 1068 si <0)			109 802,92 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE (A+B) = Résultat cumulé Brut				212 123,18 €

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2023, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 109 802,92 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 102 320,26 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

b. Le Parc des véhicules et Bacs Rhénans

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	Réalisations réelles 2023	8 591 666,18 €	12 745 744,18 €	4 154 078,00 €
	Réalisations pour ordre 2023	1 810 401,21 €	425,00 €	- 1 809 976,21 €
	Résultat comptable 2023	10 402 067,39 €	12 746 169,18 €	2 344 101,79 €
	Résultat antérieur (002)		1 617 136,56 €	1 617 136,56 €
	Résultat cumulé de fonctionnement (A)			3 961 238,35 €
INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2023	3 440 240,62 €	4 559 693,89 €	1 119 453,27 €
	Réalisations pour ordre 2023	425,00 €	1 810 401,21 €	1 809 976,21 €
	Résultat d'investissement 2023	3 440 665,62 €	6 370 095,10 €	2 929 429,48 €
	Résultat antérieur (001)		2 761 738,59 €	2 761 738,59 €
	Résultat cumulé d'investissement (B) = Résultat cumulé Brut (à affecter en 001)			5 691 168,07 €
	Restes à Réaliser (RAR) 2023	4 825 409,99 €		- 4 825 409,99 €
	Résultat cumulé d'investissement avec RAR (C) = Résultat Global Net (à affecter en 1068 si <0)			865 758,08 €
RESULTAT GLOBAL CUMULÉ (A+B) = Résultat cumulé Brut				9 652 406,42 €

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2023, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 5 691 168,07 € € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté, qui permet de couvrir les restes à réaliser à hauteur de 4 825 409,99 €
- 3 961 238,35 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

c. La Régie Electrique

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	Réalisations réelles 2023	82 536,65 €	163 519,31 €	80 982,66 €
	Réalisations pour ordre 2023	112 803,60 €	- €	112 803,60 €
	Résultat comptable 2023	195 340,25 €	163 519,31 €	31 820,94 €
	Résultat antérieur (002)		34 084,67 €	34 084,67 €
	Résultat cumulé de fonctionnement (A)			2 263,73 €
INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2023	125 000,00 €	- €	125 000,00 €
	Réalisations pour ordre 2023	- €	112 803,60 €	112 803,60 €
	Résultat d'investissement 2023	125 000,00 €	112 803,60 €	12 196,40 €
	Résultat antérieur (001)		560 574,89 €	560 574,89 €
	Résultat cumulé d'investissement (B) = Résultat cumulé Brut (à affecter en 001)			548 378,49 €
	Restes à Réaliser (RAR) 2023	- €		- €
	Résultat cumulé d'investissement avec RAR (C) = Résultat Global Net (à affecter en 1068 si <0)			548 378,49 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE (A+B) = Résultat cumulé Brut				550 642,22 €

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2023, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 548 378,49 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 2 263,73 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

d. Le Laboratoire Vétérinaire d'Alsace

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	Réalisations réelles 2023	2 427 866,08 €	2 213 983,64 €	- 213 882,44 €
	Réalisations pour ordre 2023	52 496,03 €	- €	52 496,03 €
	Résultat comptable 2023	2 480 362,11 €	2 213 983,64 €	- 266 378,47 €
	Résultat antérieur (002)		336 284,59 €	336 284,59 €
Résultat cumulé de fonctionnement (A)				69 906,12 €
INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2023	16 990,88 €	- €	16 990,88 €
	Réalisations pour ordre 2023	- €	52 496,03 €	52 496,03 €
	Résultat d'investissement 2023	16 990,88 €	52 496,03 €	35 505,15 €
	Résultat antérieur (001)		40 969,00 €	40 969,00 €
	Résultat cumulé d'investissement (B) = Résultat cumulé Brut (à affecter en 001)			76 474,15 €
	Restes à Réaliser (RAR) 2023	- €		- €
	Résultat cumulé d'investissement avec RAR (C) = Résultat Global Net (à affecter en 1068 si <0)			76 474,15 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE (A+B) = Résultat cumulé Brut				146 380,27 €

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2023, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 76 474,15 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 69 906,12 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

e. La Cité de l'Enfance

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	Réalisations réelles 2023	4 574 783,60 €	4 627 962,76 €	53 179,16 €
	Réalisations pour ordre 2023	189 897,64 €	- €	189 897,64 €
	Résultat comptable 2023	4 764 681,24 €	4 627 962,76 €	- 136 718,48 €
	Résultat antérieur (002)		346 671,66 €	346 671,66 €
	Résultat cumulé de fonctionnement (A)			209 953,18 €
INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2023	223 833,67 €	36 266,34 €	- 187 567,33 €
	Réalisations pour ordre 2023	- €	189 897,64 €	189 897,64 €
	Résultat d'investissement 2023	223 833,67 €	226 163,98 €	2 330,31 €
	Résultat antérieur (001)		1 189 045,29 €	1 189 045,29 €
	Résultat cumulé d'investissement (B) = Résultat cumulé Brut (à affecter en 001)			1 191 375,60 €
	Restes à Réaliser (RAR) 2023	10 492,91 €		- 10 492,91 €
	Résultat cumulé d'investissement avec RAR (C) = Résultat Global Net (à affecter en 1068 si <0)			1 180 882,69 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE (A+B) = Résultat cumulé Brut				1 401 328,78 €

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2023, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 1 191 375,60 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 209 953,18 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

f. Le Foyer de l'Enfance

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	Réalisations réelles 2023	18 977 033,91 €	19 529 054,84 €	552 020,93 €
	Réalisations pour ordre 2023	135 504,56 €	- €	135 504,56 €
	Résultat comptable 2023	19 112 538,47 €	19 529 054,84 €	416 516,37 €
	Résultat antérieur (002)		- €	- €
	Résultat cumulé de fonctionnement (A)			416 516,37 €
INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2023	121 135,37 €	15 168,65 €	105 966,72 €
	Réalisations pour ordre 2023	- €	135 504,56 €	135 504,56 €
	Résultat d'investissement 2023	121 135,37 €	150 673,21 €	29 537,84 €
	Résultat antérieur (001)		1 121 514,66 €	1 121 514,66 €
	Résultat cumulé d'investissement (B) = Résultat cumulé Brut (à affecter en 001)			1 151 052,50 €
	Restes à Réaliser (RAR) 2023	- €		- €
	Résultat cumulé d'investissement avec RAR (C) = Résultat Global Net (à affecter en 1068 si <0)			1 151 052,50 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE (A+B) = Résultat cumulé Brut				1 567 568,87 €

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2023, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 1 151 052,50 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 416 516,37 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté, lors du vote du Budget Primitif 2025.
- Pour mémoire, 304 857,71 € concernant le résultat de fonctionnement reporté 2022 ont été affectés au BP 2024.

g. Le Parc d'Erstein

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	Réalisations réelles 2023	4 663 073,24 €	4 983 744,59 €	320 671,35 €
	Réalisations pour ordre 2023	332 667,62 €	- €	332 667,62 €
	Résultat comptable 2023	4 995 740,86 €	4 983 744,59 €	- 11 996,27 €
	Résultat antérieur (002)		2 015 571,31 €	2 015 571,31 €
	Résultat cumulé de fonctionnement (A)			2 003 575,04 €
INVESTISSEMENT	Réalisations réelles 2023	580 371,67 €	- €	580 371,67 €
	Réalisations pour ordre 2023	- €	332 667,62 €	332 667,62 €
	Résultat d'investissement 2023	580 371,67 €	332 667,62 €	- 247 704,05 €
	Résultat antérieur (001)		384 524,08 €	384 524,08 €
	Résultat cumulé d'investissement (B) = Résultat cumulé Brut (à affecter en 001)			136 820,03 €
	Restes à Réaliser (RAR) 2023	- €		- €
	Résultat cumulé d'investissement avec RAR (C) = Résultat Global Net (à affecter en 1068 si <0)			136 820,03 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE (A+B) = Résultat cumulé Brut				2 140 395,07 €

Compte tenu du résultat à affecter pour l'exercice 2023, il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 136 820,03 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- 2 003 575,04 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

B. Le bilan de l'exécution comptable

La présentation par chapitre du CFU 2023 du budget principal se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	120 676 115,17
Charges de personnel et frais assimilés	012	308 145 585,56
Autres frais de gestion courante	65	778 879 631,49
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6586	338 222,90
Atténuation de produits	014	22 474 609,00
APA	016	165 413 017,41
RSA	017	281 747 216,50
Charges financières	66	13 049 277,34
Charges exceptionnelles	67-68	8 031 031,32
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 698 754 706,69
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>157 876 106,04</i>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 856 630 812,73
Excédent de fonctionnement		311 713 639,83

Dépenses d'investissement	Chapitre	Montant
Subventions d'investissement	13	50 000,00
Emprunts et dettes assimilées	16	89 305 846,54
Immobilisations incorporelles hors 204	20	11 571 234,67
Subventions versées	204	71 958 753,78
Immobilisations corporelles	21	22 747 053,85
Immobilisations en cours	23	215 054 504,20
Travaux pour compte de tiers	45	2 019 721,57
Participations et créances rattachées à des participations	26	1 519 866,25
Autres immobilisations financières	27	712 432,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		414 939 412,86
<i>DEPENSES POUR ORDRE</i>		<i>32 440 987,97</i>

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	447 380 400,83
Déficit d'investissement	-161 464 482,67

RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER	150 249 157,16
--	-----------------------

Solde des Restes à Réaliser (RAR) en investissement	6 152 911,12
--	---------------------

RESULTAT A AFFECTER AVEC RAR	156 402 068,28
-------------------------------------	-----------------------

Recettes de fonctionnement	Chapitre	Montant
Produits des services	70	21 537 728,50
Impôts locaux	731	644 344 742,33
Autres impôts et taxes	73	668 152 984,97
Dotations, subventions et participations	74	306 431 695,32
Autres produits de gestion courante	75	53 653 076,02
Atténuation de charges	013	6 804 517,18
APA	016	78 548 638,72
RSA	017	123 382 889,98
Produits financiers	76	478 008,68
Produits exceptionnels	77-78	7 701 465,17
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 911 035 746,87
<i>RECETTES POUR ORDRE</i>		<i>19 028 995,94</i>
Résultat reporté (002)		238 279 709,75
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 168 344 452,56

Recettes d'investissement	Chapitre	Montant
Dotations, fonds divers et réserves	10	22 200 957,88
Immobilisations	20-21-23-204	4 323 911,44
Immobilisations financières	27	4 117 468,66
Participations et créances rattachées à des participations	26	0,00
Subventions reçues	13	51 792 368,85
Emprunts et dettes assimilées	16	7 833 330,00
Participations travaux pour compte de tiers	45	738 337,93
TOTAL DES RECETTES REELLES		91 006 374,76
<i>RECETTES POUR ORDRE</i>		<i>171 288 098,07</i>
Excédents de fonctionnement capitalisé (1068)		0,00
Solde d'exécution (001)		23 621 445,33

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	285 915 918,16
--	-----------------------

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les comptes financiers uniques au titre de l'exercice 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace (annexe 1) et des budgets annexes du « Vaisseau » (annexe 2), du « Parc Véhicules et Bas Rhénans » (annexe 3), de la « Régie de production d'électricité » (annexe 4), du « Laboratoire vétérinaire d'Alsace » (annexe 5) et du « Parc d'Erstein » (annexe 6),
- D'approuver les comptes de gestion de la « Cité de l'enfance » (annexe 7) et du « Foyer de l'enfance » (annexe 8) pour l'exercice 2023,
- D'approuver les comptes administratifs de la « Cité de l'enfance » (annexe 9) et du « Foyer de l'enfance » (annexe 10) pour l'exercice 2023,
- D'approuver l'affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace et des budgets annexes du « Vaisseau », du « Parc Véhicules et Bas Rhénans », de la « régie de production d'électricité », du « Laboratoire vétérinaire d'Alsace », du « Foyer de l'enfance », de la « Cité de l'enfance » et du « Parc d'Erstein » pour l'exercice 2023,
- D'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2023 conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T. (Annexes 11 et 12)
- De donner acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale (Annexe 13).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.